

# LÉGENDES

## NAMUROISES.

### DIXIÈME LÉGENDE.

O vous , Messieurs de la triple aristocratie qui nous gouverne , aristocratie nobiliaire , territoriale ou industrielle (et , dieu merci , la plus modeste , la moins rogue est sans doute aujourd'hui la première) , vous tous indistinctement qui jalousez à l'excès vos prérogatives en matière de chasse , qui payez bien cher de nombreux serviteurs pour veiller à ce que les créatures de Dieu ne tombent point abattues par d'autres fusils que les vôtres , qui voudriez , tout libéraux que vous vous posiez d'ailleurs , voir revivre le temps où le seigneur justicier pouvait , sans façon , faire accrocher au premier arbre l'innocent meurtrier d'un lièvre ou d'un lapin , savez-vous les maux qu'a déjà causés cette

manie poussée chez la plupart d'entre vous jusqu'à la frénésie, manie qu'il vous est impossible de dissimuler même en drapant votre égoïsme des grands mots d'intérêt public et de conservation des races? A commencer par le récit du déjeuner champêtre si fraternellement partagé entre un seigneur et son vassal surpris braconnant, que de faits j'aurais à vous narrer si je voulais épuiser les annales des tribunaux criminels, cette mine féconde pour les industriels littéraires du beau pays de France, féconde aussi en fortes émotions pour les constitutions fébriles des petites maîtresses de Paris!

Mais je connais l'extrême irritabilité de votre système nerveux, et ne la veux mettre à l'épreuve. Tranquillisez-vous donc; ce préambule, tout pompeux qu'il est, n'a rien qui vous doive effrayer. Je vous veux simplement, pour votre enseignement, direction et information, conter ce qu'en l'an de grâce 1469 il advint à certain prince de Chimay qui croyait, comme la plupart de ses nobles confrères à cette époque, que le droit sacré de la propriété ne pouvait être un obstacle à l'exercice de son plaisir favori.

Et n'allez pas croire que ceci soit un conte fait à plaisir.

Si, quelque jour, romantique ou classique, spiritualiste ou matérialiste, négatif ou positif, poussé par le désir de visiter les nobles restes d'un vieux donjon penché sur une colline, ou empressé de constater les merveilles de l'industrie dans la fabrication du fer, vous pensez à visiter Couvin, il vous faudra presque nécessairement descendre à l'hôtel du Cerf. Alors, selon l'humeur qui vous guidera, vous irez explorer les ruines du castel antique dont jadis était couronné le roc au pied duquel la ville est assise; ou bien vous suivrez les bords de *l'Eau noire*, qui doit, paraît-il, son nom à la clarté et à la limpidité inaltérables de son onde, et alimente ces usines, admiration de l'étranger qui nous les envie. Puis l'âme satisfaite et le corps harassé, vous rentrerez pour prendre le frugal repas du soir que vous devrez attendre, car l'heure n'a pas encore sonné et votre montre a suivi l'impulsion de l'estomac. C'est dans ce moment que, pour amuser votre appétit, l'hôte s'empressera de mettre sous vos yeux un fragment de papier jauni par le temps.

Que les outrages infligés par les mains des curieux ne vous le fassent pas rejeter avec dédain, et vous y découvrirez deux pages d'écriture assez lisible dont le titre : *Histoire du prince de Chimay*, ne peut manquer

de piquer votre curiosité. Vous lirez donc, et ferez bien; vrai d'honneur, l'aventure est surprenante. Peut-être le sourire de l'incrédulité déridera-t-il votre front; mais il disparaîtra j'en suis convaincu en présence de ces deux lignes finales : *Ceci est la copie conforme à l'original reposant aux archives du greffe de la cour de Couvin.*

Maintenant que vous aussi, mes amis, vous devez avoir tout apaisement sur son authenticité, écoutez ce que conte la légende du lieu.

Jean de Croy, créé par Charles-le-Hardi ou le Téméraire si mieux vous aimez, comte de Chimay et grand bailli de Hainaut, était un brave et guerroyant seigneur. Toujours prêt à rompre une lance, à fournir une course, il avait été surnommé *le comte à la houzette*, à cause des bottines qu'il portait presque constamment.

Grandement aussi se délectait-il à la chasse, n'ayant nul souci des dégâts commis es terres ou bois d'autrui, ce qui bien n'était et devait lui porter malheur, comme de fait il advint.

Car les manans et bonnes gens de Couvin (dont souvent il foulait l'avoine et le seigle, et auxquels réclamant de ce chef fièrement il avait répondu : *Arrière*

*vilains*), prirent contre lui haine si violente que secrètement ils conspirèrent de le mettre à mort, ou tout au moins de le jeter en un tel cachot que jamais en sortir il ne pût, ni faire parvenir nouvelle de lui à âme vivante.

Adonc un jour qu'à son ordinaire le comte chassant sur les terres de Couvin, traversait à grande course de cheval prairies et jardins, sautait les haies, piétinait les produits si péniblement arrachés à la terre, et détruisait ainsi en peu d'heures le fruit de plusieurs mois de labeur opiniâtre, un certain nombre de bourgeois masqués profitèrent du moment où il s'était éloigné de ses compagnons pour suivre un chevreuil, se jetèrent sur lui, le garrottèrent et lui bandèrent les yeux; puis, après l'avoir, pendant une partie de la nuit, promené de ça et de là dans le bois afin de lui faire croire qu'ils l'avaient emmené au loin, quelques-uns d'entre eux le descendirent en une fosse du château de Couvin dont seuls ils connaissaient l'existence. Chaque matin un des conjurés lui venait apporter du pain et de l'eau, et ce en si petite quantité qu'il semblait que leur dessein était non de le sustenter mais de prolonger seulement son agonie.

Cependant deuil et chagrin avaient envahi le castel du sire de Croy. Marie de Lalaing, sa noble dame, le cuidant meurtri par bêtes fauves ou robé et assassiné par larrons et mauvaises gens, se crut veuve et grandement se lamenta, comme bien pensez. Le comte de son côté ne sachant quels étaient ses ravisseurs ni en quel lieu il gardait prison, se croyant bien éloigné de Chimay dont toutefois il n'était distant que de trois petites lieues, passa de la sorte dans son hideux cachot sept années fort longues et fort dures.

Mais après cette rude épreuve, Dieu, qui n'a jamais encouragé félonie, de lui prit compassion et lui fournit délivrance en la façon qui s'ensuit.

Ledit cachot qui était le creux du rocher sur lequel se dressaient hauts et crenelés les murs du château de Couvin, avait un petit trou ou fente par où le prisonnier soulait recevoir quelque peu d'air et de jour. Au pied verdoyait une prairie arrosée par l'*Eau noire*; là, dans les belles soirées d'été, jeunesse venait prendre ses ébats et récréations. Un jour que, moult dolent, le pauvre seigneur contemplait d'un air triste les rayons du soleil dont l'extrémité se jouait sur les parois du roc, il avisa un jeune gars du nom de Jehan Basselaire qui faisait pâturer ses moutons, et

qui, guignant de l'œil à l'encontre dudit trou, prit son arbalète et, par forme d'exercice, se mit à tirer après.

Or, par un de ces hasards extraordinaires qui font parfois tenir un œuf sur sa pointe, passer un cable dans le trou d'une aiguille, tuer un lièvre à cinq cents pas, il advint qu'au bout de quelques coups, Jehan planta sa flèche au beau milieu de la fente, ce dont il resta tout esbahi.

Lors se mit-il en devoir de la retirer, et, pour ce faire, passa le bras dans le trou. Décrit ne peut être l'émoi qu'il éprouva, en se sentant tenir la main. Croyant avoir sans nul doute rencontré la demeure d'un *Nuton*, d'un de ces êtres invisibles mais bienveillans, qui viennent pendant la nuit, quand vous avez soin de les affriander, raccommoier vos marmites ou rentrer votre récolte, il se prit d'une horrible frayeur, hurlant comme veau qu'on égorge, et implorant l'assistance de son bienheureux patron. Pour sa part de paradis garde n'avait le prisonnier de lâcher le bras. Afin d'en tirer secours, il l'apaisa d'abord par belles et douces paroles, puis s'enquit du lieu où on le détenait. Oyant qu'il était à Couvin, il lui dit d'aller quêrir son père, sans que personne eut

de ce connaissance , et de lui apporter ce que besoin était pour écrire , promettant , foi de gentilhomme , de les rendre tous deux riches à toujours. La commission remplie et le vieux Basselaire venu , le comte fit une lettre pour madame sa femme , et commanda qu'à force d'armes on le vint incontinent tirer de sa cruelle prison.

Le lendemain de grand matin , Basselaire porteur de la lettre qu'il n'avait licence de confier qu'à la comtesse en personne , vint à la porte du château de Chimay demandant qu'on le laissât entrer. Le garde ne le voulut ; c'était l'ordre de n'ouvrir qu'à personnes de haut lignage , et non à manans mal vêtus. Un écuyer s'offrit pour lors de remettre lui-même la missive , ce que le pauvre messenger contraint fut de refuser , remontrant qu'il ne s'en pouvait départir qu'ès propres mains de la châtelaine. Voyant sa constance et opiniâtreté on lui dit d'attendre , que dans une demi-heure , madame sortirait pour aller à la messe.

Et de fait , à l'heure accoutumée , la comtesse en grand deuil (nobles dames jadis beaucoup tenaient à leurs époux) , vint sur le pont levis pour monter à la chapelle. Basselaire s'approchant en grand respect,

comme est séant à vilain accostant puissant personnage , lui remit la lettre. A la suscription , elle reconnut la main de son seigneur et mari , et de saisissement chut en pamoison dans les bras de ses damoiselles. Revenue à soi , elle réunit sans perdre temps ses hommes d'armes et soudarts et envoya convoquer à son de trompe tous manans des dix-sept villages de la terre de Chimay en état de porter secours armé à leur suzerain , et de courir sus à sa délivrance. Incontinent ils arrivèrent avec deux bombardes qu'ils dirigèrent sur Couvin , quand il leur fut dénoncé en quelle prison leur maître était tenu.

Les bourgeois , avisant cet attirail belliqueux , allaient s'enquérant l'un à l'autre des motifs dudit siège. Tous se clamaient de ce ignorants , comme vraiment beaucoup l'étaient ; des conjurés nul n'avait livré le secret , et , pour le dire , l'instant n'était ni beau ni convenable. Alors les échevins issirent de la ville pour connaître la cause qui mettait sur pied nombre si prodigieux de gens armés et appaiser la noise. La chose n'était difficile , et sitôt que leur fut indiqué l'endroit où le comte était traitreusement emprisonné , vitement le firent-ils sortir et remettre ès mains de ses vassaux.

Pauvreté et misère tellement avaient changé les traits du noble seigneur qu'à grand'peine ses gens le pouvaient reconnaître, et ses vêtements de vétusté étaient si bien consommés et pourris qu'au moindre attouchement ils tombaient par morceaux.

En le revoyant (aisément on le conçoit) grande fut la joie de sa famille.

Mais ce n'était tout; il fallait, par un châtement sévère, apprendre à gens de commune d'ordinaire trop outrecuidants, qu'il ne leur compète pas de faire rébellion contre personnes de noble lignage, leurs légitimes supérieurs. Le comte fit donc canarder et renverser ledit château qui dès lors onc n'a été relevé, puis par allusion mirifique au nom de la ville que les bourgeois prononcent *Couvé* et non *Couvin*, il fit ce gentil dicton : *Couvé couve, couvé tu m'as, couver jamais plus ne pourras.*

Basselaire reçut une récompense proportionnée aux services rendus. Il fut fait garde-chasse et son fils hachebuttier. Leurs descendans sont encore cejourd'hui vivant en convenable état de bourgeoisie.

Pour remercier Dieu de sa délivrance inespérée, le comte fit édifier l'hôpital de Chimay, et donna au chapitre du lieu deux cent bonniers de ses plus beaux

bois. Outre les remerciemens des chanoines, cela lui valut les bénédictions du ciel et des jours de prospérité pour le restant de sa vie. Il fut occis en guerroyant.

Priez Dieu pour lui.



# LÉGENDES

NAMUROISES,

PAR

Jérôme Pimpurniaux,

ANCIEN PROCUREUR AU CONSEIL DE NAMUR,

ORNÉES D'UN PORTRAIT DE L'AUTEUR  
AVEC UN FAC-SIMILE DE SA SIGNATURE ET AUGMENTÉES  
D'UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE,

PAR

A. B.

---

Je l'sotairai, ma frique !  
Rin d'pu bia qu'noss Belgique

*Fragment d'une chanson  
patoise inédite.*

---

Namur.

LEROUX FRÈRES, SUCCESEURS D'YBERT, LIBRAIRES.

—  
1837.